

# SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

## AUTOROUTE TIT MELLIL – BERRECHID TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SECTION I DU PK 0 AU PK 9

### AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC PRESELECTION N° 258/15/S PHASE DE PRESELECTION

Conformément au programme prévisionnel qui a été publié au niveau du journal « Al bayane » du 16/02/2015 ainsi que sur le site Web d'ADM : [www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma), Le 13/01/2016 à 10 heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, à l'admission des candidats à l'appel d'offres avec présélection pour la réalisation des travaux de construction de la section I de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid du PK 0 au PK 9.

Le projet porte sur les travaux de construction de la section I de l'autoroute Tit Mellil-Berrechid du PK 0 au PK 9, et comprend notamment les travaux de terrassement, d'assainissement, de chaussée et d'ouvrages d'art.

Il est précisé que cet appel d'offres ouvert s'adresse exclusivement aux entreprises de travaux autoroutiers qui auraient la charge de la totalité des travaux.

Le dossier de l'appel d'offres avec présélection peut être retiré à l'adresse suivante :

**Société Nationale des Autoroutes du Maroc**  
**Secteur 22, Chariaa azzaytoun - Hay Ryad RABAT - Maroc**  
**Tél : (212 0537) 71.10. 56/57/58 Fax : (0537) 71.10.59**

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres avec présélection est fixé à cinq cent quatre vingt quinze (595) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 50 et 53 du règlement des marchés d'ADM.

Le dossier d'appel d'offre avec présélection peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement des marchés d'ADM.

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Société Nationale des Autoroutes Du Maroc ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'admission au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement des marchés d'ADM et précisées dans le règlement de la consultation.

Les candidats marocains sont tenus de remettre le certificat classification et de qualification délivrés par le Ministère de l'Équipement et des Transports et logistique.

Les classifications et qualifications exigées selon le nouveau système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics sont données dans le tableau suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B-travaux routiers et voirie urbaine.	B1-Travaux de terrassements routiers courants B2-Travaux de terrassements routiers spéciaux B3-Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement B5-Assises non traitées et enduits superficiels B6-Assises traitées et enrobés à chaud	S
D-Construction d'ouvrages d'art	D1-Ouvrages d'art courant en béton armé D3-Ouvrages d'art courant en béton précontraint	1

Ou selon l'ancien système de qualification et classification :

Secteur	Qualification	Classe
Travaux routiers	2.1, 2.2 et 2.3	1
Construction d'ouvrage d'art	22.1 et 22.2	1

Ce certificat complète le dossier technique pour les concurrents marocains.

Consultez nos avis d'appel d'offres et concours à l'adresse : [www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma)

Le règlement des marchés d'ADM est téléchargeable à la même adresse.